

ATTESTATION DE CONFORMITE

La société VERTIC'ALPS EXPERTISE, organisme d'inspection de type A selon la norme ISO 17 020, certifiée avoir effectué selon les référentiels en vigueur (EN 15 567-1), en date du 20/03/2019 l'inspection du Parcours Acrobatique en Hauteur « Le Parc Aventure » (83 ateliers avec système de sécurité individuel de catégorie E et 19 ateliers sans assurage à moins de 1m de haut), implanté sur la commune de MONTALIVET (33).

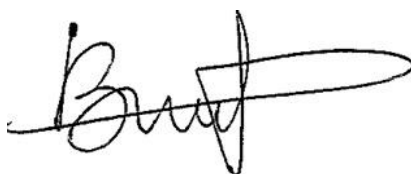
Après examen des documents suivants :

- Expertise phytosanitaire des arbres support d'activité,
- Document permettant d'apprécier la résistance des lignes de vie et de ses supports sur les nouveaux ateliers (Rapport VERTIC'ALPS EXPERTISE n°NDC/FB171802),
- Expertise technique (Rapport VERTIC'ALPS EXPERTISE n°PAH/SA191202),

nous déclarons que les installations ne présentent aucun risque pouvant porter atteinte à la sécurité des utilisateurs dans les conditions présentes d'installation et dans le cadre de l'utilisation normale et prévisible des équipements.

Les installations sont donc déclarées CONFORMES et aptes à être ouvertes au public sous réserves que les documents d'exploitation soient mis en place et que les exigences en termes de surveillance des pratiquants soient respectées.

François BONNARDOT.



VERTIC'ALPS EXPERTISE SAS au capital de 10 000 Euros
257 Chemin du Crêt – 38530 CHAPAREILLAN
SIRET: 539 474 924 00021
RCS GRENOBLE 539 474 924
TRM4-PAH-FR-01

Attaché à votre sécurité